



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Racisme et violences policières : des armes au service de politiques antisociales**

Aux États-Unis, comme en France, le racisme est toujours prégnant. Nous pouvons l'identifier comme institutionnel lorsqu'il est important au niveau des différents pouvoirs. C'est ce que dénonce la Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, déclarant que l'affaire George Floyd met en évidence les « discriminations raciales endémiques » aux États-Unis.

Fort de ce constat, comment ne pas s'insurger face aux violences policières confortées par des gouvernements autoritaires, racistes, sexistes et homophobes ? Quand, pour la énième fois, un citoyen afro-américain George Floyd se trouve victime de violences policières et d'un véritable assassinat ? Qui peut croire qu'une histoire de faux billet de 20 dollars peut coûter sa vie ? Pas grand monde c'est sûr, à part les suprémacistes racistes et les fervents soutiens de Trump, au vu des massives manifestations depuis plusieurs jours dans tous les États Nord-américains !

En France, la situation reste préoccupante. Plusieurs associations, syndicats (dont la CGT) ont ainsi publié une tribune, le 3 mai 2020, dans le journal Le Parisien, pour dénoncer « plusieurs cas de violences verbales, physiques ou symboliques exercées par des membres des forces de l'ordre à l'endroit de personnes d'origine immigrée ». Le 2 juin dernier, ce sont 20 000 manifestant.e.s à Paris et 2500 à Lille (chiffres de la police) qui ont bravé l'interdiction de manifester pour exprimer leur désir de justice, respect et égalité.

Ainsi, la CGT n'est pas seule à considérer qu'il est inacceptable que l'État et son représentant en préfecture interdisent les rassemblements, alors même que manifester est un droit fondamental qui peut s'exercer en respectant les gestes sanitaires nécessaires dans la période. La CGT est très attachée à la liberté de manifester et ne saurait accepter ces dérives autoritaires.

« Je n'arrive plus à respirer » sont les derniers mots d'Adama Traoré, mort en juillet 2016, après une interpellation violente avec plaquage ventral. Ces mots sont aussi ceux prononcés par George Floyd quelques instants avant de mourir : « Je ne peux pas respirer. » Pour Adama Traoré, une des expertises attribue l'origine de l'asphyxie au plaquage et la justice américaine vient de requalifier de meurtre la mort de George Floyd. Les deux événements sont de toute évidence de même nature. Victimes d'arrestations violentes leur ayant coûté la vie, Adama Traoré et George Floyd sont donc devenus les visages d'une même lutte contre les violences policières et le racisme.

Aussi, mardi dernier, les manifestant.es ont rappelé que les habitant.e.s des quartiers populaires subissent depuis trop longtemps des discriminations, des inégalités flagrantes dans un contexte de précarité économique et sociale qu'il est nécessaire de combattre avec vigueur.

Déjà en 2017, le Défenseur des droits soulignait, dans une enquête, que les jeunes hommes « perçus comme noirs ou arabes » ont « une probabilité 20 fois plus élevée que les autres d'être contrôlés » que l'ensemble de la population. Il est sûr que les contrôles sont le point de départ de situations qui peuvent se dégrader. Plus récemment, ce même Défenseur des droits dénonçait, dans une décision rendue le 12 mai 2020, la discrimination systémique pratiquée par la police suite à une plainte de jeunes du XIIème arrondissement de Paris.

Certains parlementaires ou, bien encore, les élus et dirigeant.e.s de l'extrême droite ne peuvent continuer à attiser la situation en proposant une loi visant à interdire la diffusion des images de policiers dans l'exercice de leurs fonctions ou en parlant sans cesse de délinquance ou de communautarisme.

Il est de la responsabilité de l'État de garantir une société sans discriminations, racisme et violences, tout comme il doit garantir la liberté d'expression et les libertés individuelles et collectives, la liberté de la presse.

Pour la CGT, comme l'indiquent ses statuts et repères revendicatifs, tous les motifs discriminatoires doivent être combattus avec la même intensité. La CGT tient à être aux côtés de toutes celles et ceux qui se battent contre

toutes les injustices, toutes les violences institutionnelles et toutes les discriminations... Nous nous battons pour l'ensemble des libertés !

Montreuil, le 5 juin 2020